

COMMUNIQUÉ DE PRESSE (2 pages)

LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POURSUIT SA MODERNISATION AVEC LE LANCEMENT DE L'APPLICATION « MA SÉCURITÉ » ET DE NOUVEAUX OUTILS NUMÉRIQUES DANS TOUTE LA COTE-D'OR

Dijon le 11 mars 2022

Les services de l'État de Côte-d'Or travaillent au quotidien pour assurer votre sécurité. La première application mobile regroupant les services de police et de gendarmerie est disponible gratuitement sur les plateformes habituelles de téléchargement d'applications et sur l'ensemble des appareils mobiles (téléphones, tablettes...) quel que soit le modèle.

Cette application vous accompagne vers la solution la plus adaptée à vos besoins. Elle offre une nouvelle possibilité d'être assisté par un gendarme ou un policier, à tout heure de la journée.

Vous y trouverez :

- les services de pré-plainte et de signalement en ligne ;
- l'accès aux plateformes de démarches administratives en ligne ;
- l'ensemble des numéros d'urgence ;
- les actualités et notifications locales de sécurité en Côte-d'Or ;
- un service de tchat 24h/24 et 7j/7 qui permet d'échanger avec un gendarme ou un policier, directement dans l'application ;
- des conseils de sécurité et de prévention suivant les thématiques qui vous intéressent ;
- une cartographie des points d'accueil de la Police et la Gendarmerie nationales en Côte-d'Or, ainsi que leurs coordonnées et horaires d'ouverture ;
- la plateforme de signalement des points de deal lancée début 2021, notamment à l'origine de plus de 10 000 signalements.

Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ?

L'application Ma Sécurité est là pour vous apporter des réponses concrètes, faciliter vos échanges avec la Gendarmerie et la Police nationales et vous donner la possibilité d'alerter très rapidement les forces de sécurité autour de vous.



En cas d'urgence, il faut toujours contacter le 17



=



Par ailleurs, la modernisation numérique de la police et de la gendarmerie en Côte-d'Or se poursuit avec trois nouveaux outils.

- **Déploiement des équipements numériques NEO 2** : le ministère de l'Intérieur prévoit la livraison de 240 000 terminaux NEO 2 d'ici l'été 2022 et de 800 000 accessoires associés.
- **Lancement de la plateforme THESEE** : la plateforme de Traitement harmonisé des enquêtes et signalements pour les e-escroqueries (THESEE) a pour objectif de permettre aux usagers de déposer une plainte en ligne sans avoir à se déplacer dans un commissariat ou une brigade de gendarmerie. THESEE est d'ores et déjà en phase d'expérimentation depuis le 21 octobre 2021 ; une version bêta sera disponible à partir du 15 mars.
- **Création du service VISIOPLAINTE** : En complément de la mise en place de la plainte hors les murs lancée mi-novembre 2021 par le ministre de l'Intérieur, un service complémentaire de prise de plainte en visioconférence est en cours de création au sein des services de la Police nationale. Il a vocation à être ouvert au public pour la fin de l'année 2022.
- **Poursuite du déploiement des caméras-piétons**

En parallèle de ces nouveaux outils, le déploiement des caméras-piétons se poursuit conformément à ce qui avait été annoncé par le Président de la République et le ministre de l'Intérieur.

Plus simples d'usage, plus robustes, et dotées d'une autonomie de douze heures, ces nouvelles caméras-piétons permettent la restitution filmée de situations du quotidien, lorsque se produit ou est susceptible de se produire un incident. Elles peuvent fonctionner en extérieur comme en intérieur, de jour comme de nuit.

265 caméras-piétons équiperont d'ici l'été 2022 les policiers et gendarmes du département de la Côte-d'Or.